

CBA MERCURY

GROUPE D3

**LA DISSUASION
NUCLEAIRE**

**A-T-ELLE ENCORE UN
SENS ?**

MEMOIRE DE STRATEGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

* * * * *

" L'arme nucléaire après la guerre froide "

Bruno Tertrais

" L'héritage nucléaire "

Thérèse Delpech

Que sais-je

" La pensée stratégique "

Pascal Reysset et Thierry Widemann

Que sais-je

" Histoire des forces nucléaires française depuis 1945 "

Marcel Duval et Dominique Mougin

" Le nouvel ordre international "

Emmanuel Glaser

" Traité de stratégie "

Hervé Coutau-Bégarie

SOMMAIRE.

* * * * *

1. L'évolution de la science et de la technique conduit à relativiser l'importance de la dissuasion nucléaire.

11. Diminution de la puissance des armes nucléaires et révolution de la précision.

12. Vers un dépassement de l'arme atomique ?

13. Apparition d'autres armes à destruction massive.

14. Un rôle stratégique nouveau pour les forces conventionnelles.

2. Le nouveau contexte stratégique international repose le problème du nucléaire en terme de sécurité et non plus de dissuasion.

21. Nouveau contexte stratégique et nouvelles doctrines.

22. La fin d'un monde et l'apparition de menaces nouvelles.

23 Le poids de l'opinion publique.

3. Le droit international devient le nouveau pilier de la stabilité internationale : de la dissuasion nucléaire à la non-prolifération.

31. Un mouvement continu et progressif de désarmement.

32. Les traités concernant la non prolifération.
33. Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.
34. Vers des dispositions juridiques plus contraignantes.
35. Des traités régionaux.
36. Des initiatives étatiques.
37. Efficacité des traités et systèmes de vérification.

4. Une hypothèse stratégique : l'arme nucléaire serait devenue inutile et même gênante dans la perspective de l'avènement d'un monde supra-national qui satisferait à la fois le projet politique libéral et l'objectif ultime de la révolution communiste.

41. La dissuasion nucléaire, doctrine stratégique fondamentale de la guerre froide.
42. Des stratégies du nucléaire.
43. Lorsque l'excès de puissance discrédite la dissuasion nucléaire.
44. Faiblesse de la menace, vague des doctrines et manque de volonté politique.
45. Place du politique dans la dissuasion nucléaire.
46. Dissuasion nucléaire et mondialisation.
47. Le rôle central des Etats-Unis.
48. Mais que faut-il penser des états proliférants ?

* * * * *

INTRODUCTION.

* * * * *

1914-1989, le 20ème siècle commence par une guerre mondiale et s'achève avec la fin de la guerre froide. Entre temps, la deuxième guerre mondiale, les révolutions soviétiques et chinoises, les guerres de décolonisation, l'affrontement des deux blocs en Asie et en Afrique témoignent d'un siècle où l'horreur paradoxalement prédomine, dans une société imprégnée par le rêve d'une paix généralisée, assurée par les fruits d'un progrès technique orienté dans tous les domaines.

Symbole de ces déchaînements de violence, l'arme nucléaire fait plâner sa menace terrifiante sur l'ensemble du monde, depuis les bombardements de Hiroshima et Nagasaki. A l'approche de l'an 2 000, l'humanité aspire à la fin des conflits et voudrait voir disparaître cette arme formidable qui la hante. Mais n'est-ce pas là la suite du rêve ? Peut-on raisonnablement envisager que le nucléaire meurt définitivement ? Pourtant l'observation des tendances actuelles dans les domaines techniques, géostratégiques, juridiques et politiques peuvent constituer le point de départ d'une réflexion fondée, prévoyant la mort lente du nucléaire.

En premier lieu, les progrès techniques et scientifiques seront analysés et montreront en particulier que la puissance nucléaire a perdu son rôle central. Puis le contexte géostratégique, dominé par l'évanescence de la menace majeure aux confins de l'Europe occidentale, permettra de poser la question de la validité actuelle de la dissuasion nucléaire. L'augmentation constante des règles du droit international sera ensuite évoquée comme limitant de plus en plus l'initiative des états, notamment dans le domaine du nucléaire. Enfin les tendances politiques mondialistes actuelles seront mises en parallèle avec la dissuasion nucléaire, pour indiquer qu'elles devraient l'évacuer progressivement et définitivement.

* * * * *

1ère partie.

* * * * *

Les progrès de la science et de la technique ont considérablement fait évoluer l'arme nucléaire elle-même. En particulier, ils ont entraîné une réduction des arsenaux nucléaires au plan quantitatif. Par ailleurs, ils ont mis, en quelque sorte, le nucléaire en concurrence avec d'autres armes de destruction massive voire avec l'armement conventionnel.

11. Diminution de la puissance des armes nucléaires et révolution de la précision.

L'évolution de la science et de la technique se traduit, entre autre, par une amélioration permanente de la précision. Cela entraîne une remise en question de la prépondérance du nucléaire, sur les autres systèmes d'armes, dans le domaine stratégique. Car l'arme atomique étant plus précise, il n'est plus nécessaire qu'elle possède la même puissance. En effet, durant la guerre froide la dissuasion nucléaire est fondée sur la puissance et le nombre des armes. Les systèmes anti-missiles doivent être contournés par saturation tandis que les plans d'emploi désignent comme cibles les grands centres urbains et les sites industriels des pays adverses.

Qu'il s'agisse de " l'équilibre de la terreur " ou de la " dissuasion proportionnée ", les doctrines reposent sur des armes, dont on veut être sûr qu'elles causent un dommage au moins égal à l'enjeu. Ainsi la doctrine de Mac Namara sur la destruction assurée prévoit-elle la destruction de 25% de la population de l'URSS et 75% de l'industrie soviétique, soit un total de 400 mégatonnes. Mais aujourd'hui, les armes nucléaires sont de l'ordre de la centaine de kilotonnes. La dissuasion se fonde non plus sur l'importance du dommage mais sur la sûreté d'atteinte d'objectifs vitaux. Il ne s'agit plus de produire plus, pour saturer le système défensif adverse mais mieux, pour passer à travers ce même rideau défensif. C'est ainsi que les

techniques anti-missiles (le bouclier) sont mises en concurrence avec de nouvelles technologies de pénétration (l'épée).

Cette révolution de la précision s'accompagne donc d'une certitude accrue de pénétration des armes nucléaires à travers les systèmes antimissiles, grâce à la mise en oeuvre de systèmes de leurrage et grâce aux progrès effectués dans le domaine de la furtivité. Il faudrait aussi noter dans ce dernier domaine, les recherches en cours sur les trajectoires balistiques basses. L'amélioration de la précision engendre une course aux armements d'un genre nouveau. On assiste ainsi à une dissuasion du qualitatif, espérant détruire du premier coup un objectif durci.

De plus en plus la dissuasion ne conduit plus à une augmentation de la capacité globale de destruction, mais plutôt à une certitude de destruction d'objectifs répertoriés, faisant diminuer dans le même temps la masse totale des armes. Le discours sur la dissuasion s'appuie ainsi sur une capacité toujours plus faible de destruction. Son aspect terrifiant et dissuasif se trouve de la sorte amoindri. En particulier, la précision permet aujourd'hui d'éviter au maximum les " dommages collatéraux ", diminuant la portée de la menace ressentie par les populations.

En outre, les vecteurs de lancement de l'arme nucléaire ont été considérablement modernisés. Les sous-marins, par exemple, sont plus discrets, les portées des armes sont accrues et les moyens de communication de plus en plus performants. Ces quelques paramètres confèrent à l'arme nucléaire une plus grande souplesse d'action ainsi qu'une plus grande efficacité potentielle. La certitude d'atteindre son adversaire reposait initialement sur le nombre d'armes nucléaires, embarqués à bord des sous-marins par exemple. Aujourd'hui la plus grande probabilité d'atteinte des objectifs tend à faire diminuer le nombre de têtes nucléaires. Par contre coup, cette réduction d'ordre quantitatif (réduction encore à venir) participe encore à faire diminuer la menace globale, en particulier auprès des opinions publiques et de ce fait, à faire perdre son efficacité à la dissuasion nucléaire.

12. Vers un dépassement de l'arme atomique ?

Précision, domestication de la puissance, performance accrue dans la pénétration confèrent à l'arme nucléaire une souplesse d'emploi nouvelle. Il devient plus aisé et concevable d'utiliser l'arme nucléaire. De la dissuasion nucléaire, c'est la stratégie opérationnelle (celle qui organise la mise en oeuvre de l'arme) qui prédomine alors. Tout un pan de la dissuasion nucléaire est par conséquent occulté. La stratégie déclaratoire qui systématise le discours pré-stratégique se trouve étioilé au profit d'un concept d'emploi du nucléaire qui pourrait même descendre aux niveaux tactique et opératif. Mais ce faisant, on évacue la quintessence même de la dissuasion, c'est-à-dire l'équilibre stratégique fondé sur une menace d'emploi des armes. Il n'en reste pas moins que même selon une telle perspective, les grandes puissances sont considérées comme condamnées à rester des puissances nucléaires.

Mais cette dernière vision des choses n'est pas admises par tous. Et il n'est pas interdit de penser que l'arme atomique soit dans l'avenir dépassée par une technologie plus " efficace ". Les développements en cours concernant les lasers à rayons X ou les armes à micro-ondes de haute puissance pourraient modifier à long terme la place centrale du nucléaire, en la reléguant au dépôt des armes anciennes.

13. Apparition d'autres armes à destruction massive.

A cette diminution du pouvoir destructeur global de l'atome se superpose une relativisation de son aspect dissuasif. L'existence d'armes de destruction massive différentes, telles que les armes biologiques ou chimiques sont de nature à faire perdre à l'arme atomique son rôle central.

L'arme biologique tout d'abord, pourrait être une " arme concurrente " bien qu'elle constitue pourtant une menace difficile à manipuler. Elle peut facilement se retourner contre son agresseur sur un théâtre d'opérations, par contamination. En outre, elle est difficilement envisageable dans une perspective agressive : contaminer le territoire convoité paraîtrait pour le moins absurde et en tout cas trop dangereux. En revanche, cette arme pourrait s'avérer redoutable selon une logique de représailles ou étant mise en oeuvre selon des modes d'action terroristes. En effet, comment protéger nos captages en eau potable par exemple, face à une menace de contamination ? Cette arme conserve sans nul doute un pouvoir dissuasif. Mais il reste limité par les aléas de ses effets. Par ailleurs, la menace d'emploi de cette arme ne s'appuie sur aucune réalité historique, contrairement au nucléaire ou au chimique dont les effets dévastateurs et terrifiants restent inscrits dans l'imaginaire collectif.

L'arme chimique ensuite possède, quant à elle, un réel pouvoir dissuasif. Il suffit pour le mesurer d'évoquer les peurs des armées occidentales, face aux menaces d'emploi de Saddam Hussein, durant la guerre du Golfe. De plus, l'existence de son emploi dans l'histoire des peuples lui confère indubitablement une crédibilité importante. Quel Français ne se souvient-il pas des souffrances des Poilus gazés à l'hypérite. Plus encore cette menace possède une actualité. L'attentat de Tokyo avec des agents du type sarin a profondément marqué les opinions publiques, tendant à donner à l'arme chimique une consistance que l'arme nucléaire a en partie perdue depuis 1989. Il est vrai que cette arme se caractérise par sa souplesse d'emploi. Elle peut être utilisée sur un théâtre d'opérations dans un cadre offensif ou défensif. Elle peut être employée sur un plan stratégique face à des agglomérations urbaines par l'intermédiaire de missiles intercontinentaux ou en utilisant des vecteurs aériens. Elle se révèle aussi particulièrement redoutable lorsqu'elle est employée de manière terroriste. La zone contaminée par l'attentat de la secte Aoum en 1995 (12 morts, 5 000 contaminés) s'étendait sur une surface équivalente à Paris intra-muros, sachant que l'engin terroriste n'avait pas fonctionné au maximum de ses capacités. Enfin, elle constitue une arme bon marché, ce qui pourrait à l'avenir représenter un atout-maître face au nucléaire toujours plus onéreux. Ainsi, l'arme chimique, par l'ensemble de ces avantages, remet en question de manière significative la position centrale du nucléaire.

La dernière possibilité de supplanter l'arme nucléaire revient à utiliser le potentiel civil nucléaire de l'adversaire. Point n'est besoin de produire des armes en quantité si on est capable de bombarder les centrales nucléaires du pays adverse. Il s'agirait alors d'une stratégie nucléaire indirecte fondée sur des outils conventionnels qui acquerreraient de ce fait une dimension stratégique nouvelle.

14. Un rôle stratégique nouveau pour les forces conventionnelles.

L'arme nucléaire perd ainsi sa position centrale dans le domaine de la dissuasion à cause de l'existence d'autres manières de provoquer des pertes massives. Elle se trouve également marginalisée par une montée en puissance de l'arme conventionnelle. Celle-ci prend de plus en plus une dimension stratégique, soit sous l'effet de l'évolution des doctrines de la dissuasion nucléaire caractérisées par un emploi plus précis des armements nucléaires, soit par les progrès effectués dans les technologies conventionnelles elles-mêmes.

La mise en oeuvre de l'armement nucléaire dépend de plus en plus des techniques conventionnelles. Les nouvelles doctrines sur la " stricte suffisance " conduisent à domestiquer la puissance des armes nucléaires. Parallèlement, il convient d'assurer une plus grande probabilité d'atteinte des objectifs ainsi qu'une plus grande certitude de fonctionnement du cycle détection - décision d'emploi - emploi. C'est dire combien la mise en oeuvre de l'arme nucléaire dépend en amont de matériels conventionnels dont la portée revêt de plus en plus un caractère stratégique. Il importe de noter dans ce domaine l'ensemble des moyens de détection, de surveillance et de renseignement qui permettent de savoir quand et où frapper. La couverture satellitaire des Etats-Unis est très certainement tout aussi fondamentale que les armes destinées à frapper l'adversaire. Mais c'est aussi le cas des moyens de transmission qui doivent impérativement transmettre les ordres de tir quelles que soient les circonstances.

A cette dépendance toujours accrue à l'égard du conventionnel, le nucléaire doit aussi faire face à l'amélioration des performances du conventionnel. Celui-ci peut rivaliser dans l'ordre du pouvoir destructeur. Ainsi les bombes " fuel air-explosive " ont démontré, pendant la guerre du Golfe, qu'elles pouvaient être aussi impressionnantes et destructrices que la bombe nucléaire. Le bombardement de Dresde (bombardement conventionnel) a fait 130 000 morts alors que celui d'Hiroshima en a déploré 85 000. Dans un autre domaine, la gestion de l'information pourrait dans l'avenir changer radicalement les données stratégiques. Le pays qui maîtrisera les flux et la gestion de l'information ne sera-t-il pas le plus puissant ?

Cependant le débat reste complexe. En effet, la généralisation de l'électronique dans les matériels de guerre pourrait à l'inverse donner un regain d'intérêt pour les armes nucléaires utilisant l'effet à impulsion électromagnétique. Cet emploi du nucléaire à très haute altitude autoriserait la mise hors de combat des systèmes informatiques et de commandement adverses. Mais alors le rôle du nucléaire n'aurait pas de dimension proprement dissuasive. La puissance nucléaire dans ce cas ne serait déclenchée qu'en accompagnement de forces classiques (élément principal de l'action) prêtes à mener le combat face à un adversaire aveuglé et agissant en mode dégradé. En outre, les conséquences du nucléaire ne seraient pas apocalyptiques mais surtout techniques.

Conclusion.

En somme, l'évolution de la science tend à atténuer le côté terrifiant et donc dissuasif de l'arme nucléaire. Cependant, ce mouvement est à replacer dans une tendance à long terme. Car l'explosion d'une bombe de 150 kilotonnes ne serait pas un événement anodin. Il suffit pour s'en persuader de mesurer les conséquences des explosions d'Hiroshima et de Nagasaki (25 à 30 kilotonnes) pour s'en persuader.

Mais, la miniaturisation de la puissance pourrait abaisser le seuil minimum d'emploi du nucléaire en évacuant la gesticulation pré-stratégique (ou sub-stratégique) au profit d'une hypertrophie de la stratégie opérationnelle. Celle-ci, à mesure qu'elle acquiert une plus grande probabilité d'occurrence, voit l'envergure de son emploi s'abaisser à un usage possible au niveau opératif et même tactique.

Tous ces arguments soulignent la diminution d'intérêt de l'arme nucléaire. Ils tendent à prouver que la dissuasion nucléaire se trouve en partie remise en cause par l'évolution de

la technique. Pourtant, une difficulté se présente. On ne peut ignorer, en effet, la poursuite de programmes d'armement nucléaire notamment en Asie du Sud-Est. Que faut-il penser de la Chine qui choisit une des périodes les moins menacées de son histoire pour moderniser son arsenal et se doter d'une capacité de seconde frappe ? Il est vrai que la Chine voit ses dépenses militaires augmenter de 15 à 20% par an et ses principales acquisitions portent sur des capacités de projection aériennes et maritimes. Ou encore que faut-il dire à propos des récents essais en Inde et au Pakistan effectués contre toute attente au mois de mai 1998 ?

* * * * *

2ème partie.

* * * * *

Selon de nombreux experts, c'est la dissuasion nucléaire qui a assuré la stabilité entre les grandes puissances pendant toute la guerre froide. Certes, celles-ci se sont affrontées, de manière indirecte, sur les continents africains ou asiatiques. Mais le choc entre les deux blocs n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, la menace soviétique a momentanément disparue et on est tenté

de s'interroger sur la pertinence de conserver une puissance de dissuasion nucléaire. De qui la dissuasion dissuade-t-elle ?

Pourtant on sent bien de plus en plus que le nucléaire ne sera pas " désinventé ". En outre, se pose avec acuité le problème de la sécurité nucléaire, dans un contexte où les opinions publiques comptent de plus en plus.

21. Nouveau contexte stratégique et nouvelle doctrine.

Le nouveau contexte stratégique apparaît à tout le moins contrasté. La menace soviétique a officiellement disparue. Mais dès novembre 1993, les Russes réaffirment leur doctrine nucléaire. Par ailleurs, ils n'ont toujours pas ratifié le traité START II. Et ils disposent encore de plus de 10 000 armes nucléaires tactiques et de 6 000 têtes stratégiques. De nouveaux sous-marins et de nouveaux missiles sont mis en service et de nouvelles têtes produites. Cette situation se double d'une grande incertitude sur l'avenir social et politique de ce pays contribuant à relativiser l'absence de menace. Pourtant, il paraît difficile à la Russie de se lancer aujourd'hui dans une aventure agressive compte tenu en particulier de l'état de délabrement général de son outil militaire. En somme, c'est autrefois sa force qui aurait pu pousser l'URSS à agresser l'Occident. Aujourd'hui, ce pourrait être sa faiblesse. Mais le pourrait-elle vraiment ? Car la Russie se manifeste surtout par son incapacité actuelle à soutenir une opération d'envergure. Son Produit Intérieur Brut est de l'ordre de 200 milliards de dollars alors que les Etats-Unis ont un budget militaire d'environ 210 milliards de dollars. En outre, la Russie se trouve surtout absorbée par des difficultés en Asie. Enfin on ne peut oublier la signature en 1997 de l'acte fondateur OTAN-Russie, lourd de symbole, qui associe la Russie aux délibérations menées au sein de l'OTAN.

Aux Etats-Unis, la situation semble aussi contradictoire, en apparence. Car deux courants s'affrontent : les abolitionnistes et les conservateurs. On trouve les premiers surtout au sein des organisations non-gouvernementales mais aussi parmi des cadres de l'armée tels que le général Lee Butler. Ils considèrent la doctrine nucléaire comme une folie et prônent un démantèlement complet des arsenaux nucléaires. Les conservateurs quant à eux s'accrochent à la doctrine officielle mais semblent incapables de lui donner un second souffle. Pourtant les faits sont là. Les Etats-Unis possèdent une suprématie militaire sur le plan conventionnel et une avance technologique indéniable en particulier sur le plan nucléaire. Leur politique de désarmement vise à conserver cette suprématie quelles que soient les réductions consenties. De plus, ils manifestent l'intention de modifier le traité ABM (antimissiles balistiques) de 1972 pour améliorer encore leur système anti-missiles. Une autre contradiction réside dans le maintien en parallèle d'une doctrine sur la " dissuasion élargie ", symbole de la responsabilité nucléaire mondiale tenue par les Américains et d'une réflexion à propos de la " revolution in military affairs ". Car celle-ci en cours depuis quelques années aux Etats-Unis, pourrait marginaliser définitivement le nucléaire en conférant aux techniques de l'information un rôle stratégique de premier plan (cf 4ème partie, la dissuasion et la mondialisation).

L'existence d'un tel débat chez " les deux grands " tend, par le fait, à remettre en question le rôle stratégique fondamental de la dissuasion nucléaire. Face à ces contradictions, les pays européens tentent de trouver leur place. Celle-ci consiste dans la recherche d'une position

d'équilibre indépendante. De même que les pays européens sont restés hermétiques à la course aux armements effrénée des deux super-puissances pendant la guerre froide, de même ils restent prudents à l'égard des velléités abolitionnistes qui surgissent de toute part. Cette prudence s'explique d'autant mieux que le cas européen est loin d'être simple. Le processus de construction européenne et la définition d'une politique de sécurité et de défense commune suscitent de nombreuses controverses. L'Irlande, la Suède, l'Autriche mais aussi l'Italie ne cachent pas leurs réticences sur l'ensemble de ces questions.

De ces quelques considérations générales, il ressort globalement que la dissuasion nucléaire se trouve contestée et conserve aujourd'hui surtout un rôle d'assurance pour l'avenir, face à un retour toujours possible d'une menace majeure aux confins européens. Il apparaît nettement que la dissuasion nucléaire se trouve de fait discréditée par l'existence même d'un débat sur son utilité et son efficacité.

22. La fin d'un monde et l'apparition de menaces nouvelles.

Mais si la menace d'une confrontation majeure Est/Ouest semble s'être éloignée au moins pour un temps, on objectera que la paix mondiale est loin d'avoir vu le jour. Les risques et les menaces de cette fin de XX^{ème} siècle ont muté. Cependant face à eux, la dissuasion nucléaire apparaît bien souvent inadaptée ou secondaire.

Les récents conflits de Somalie ou de Bosnie ont mis en lumière un type de menaces que la dissuasion nucléaire est incapable de régler. Dans les deux cas, on se trouve en présence d'un conflit intra-étatique où les belligérants sont imbriqués avec la population et les forces de soutien de la paix. De plus, l'adversaire est en fait à la fois insaisissable et d'une nature trop réduite pour être contré par un quelconque chantage au nucléaire. Il faut aussi mentionner que la dissuasion nucléaire ne peut fonctionner qu'à l'égard d'un adversaire qui admet les mêmes règles et utilise le même langage. Comment pourrait-elle s'appliquer face à un adversaire fou ou inconscient ? Dans ce genre de conflit l'exercice de la force conventionnelle peut seul apporter la solution. " Le conventionnel " voit sa dimension stratégique se renforcer. Au contraire on ne peut que constater l'éviction de la dissuasion nucléaire de ces situations qui sont pourtant les plus nombreuses en cette fin de siècle.

Une autre menace réside dans le terrorisme nucléaire. Dans ce cas la dissuasion peut encore fonctionner mais de manière marginale. On pourrait en effet frapper un état dès l'instant qu'on serait certain qu'il aurait commandité, soutenu ou facilité une action terroriste nucléaire. Mais, il est souvent difficile d'établir les preuves formelles d'une telle responsabilité. Et, le droit international constituera de plus en plus un frein pour l'état qui veut se faire justice. Comment peut-on user de répression avec des armes nucléaires, dans le cadre du droit international, sans preuve juridiquement fondée ? Comment peut-on aussi réagir face à un attentat nucléaire, perpétré par un groupe mafieux ? A cet égard, il convient de rappeler l'augmentation inquiétante des mafias transnationales dont le poids financier notamment va croissant. Mais finalement, l'argument déterminant montrant le caractère peu dissuasif du nucléaire face à un attentat au nucléaire tient au peu de probabilité d'occurrence d'une telle hypothèse. Les données matérielles, technologiques et intellectuelles nécessaires à l'élaboration d'un tel engin en constituent en fait le véritable rempart.

Un autre danger dont l'arme nucléaire peut se révéler le bouclier est la prolifération nucléaire. Mais là encore elle n'occupe plus une position fondamentale. Plusieurs arguments dans ce domaine sont à considérer.

D'abord, il importe de noter que dans tous les cas la dissuasion nucléaire n'est pas seule à dissuader de la prolifération. En fait, elle se trouve complémentaire d'un large éventail de moyens d'action. En premier lieu, l'appareil juridique tente d'aligner la volonté des gouvernements vers l'adoption d'un même code de bonne conduite. Certes, il s'agit de ne pas céder à l'irénisme dans ce domaine. Toute règle doit être contrôlée et tout manquement doit être réprimé. La deuxième possibilité d'action consiste en l'utilisation d'un système de détection et de surveillance apte à vérifier le bon comportement des états. C'est le cas des réseaux en charge de contrôler le respect du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires. En France, le Département d'Analyse et de Surveillance de l'Environnement (au sein du commissariat à l'énergie atomique) gère une véritable toile d'araignée capable de détecter des explosions au moins égales à une kilotonne (cf 3ème partie). Cette organisation est évidemment complétée par les systèmes d'acquisition classiques du renseignement (observation satellitaire, renseignement par moyens humains, écoutes...). Enfin ce n'est qu'au bout de la chaîne qu'interviennent les possibilités de résolution de la crise. Ceux-ci sont diplomatiques et militaires. Dans cette dernière rubrique, on constate que les discours politiques n'évoquent plus le recours à l'arme nucléaire. Ainsi, le conflit américano-irakien ne se résout-il que par l'emploi de moyens conventionnels.

Un deuxième argument vise à montrer l'actualité du nucléaire en s'appuyant sur l'exemple des derniers essais de l'Inde et du Pakistan. Si donc des états cherchent à se doter d'une force de frappe nucléaire c'est que celle-ci conserve encore une certaine utilité et crédibilité. Par conséquent, la nucléarisation de l'Asie par exemple légitimerait le maintien d'arsenaux nucléaires à l'Ouest et nécessiterait qu'une doctrine soit préservée. Il est trop tôt semble-t-il pour donner à cette idée toute sa pertinence. En effet, les intentions des puissances dans la région ne sont peut-être que politiques. Il s'agit, par exemple d'acquérir un statut de puissance mondiale, non pas tant par la détention d'une puissance de destruction majeure, mais surtout par la maîtrise d'une technologie complexe. Celle-ci introduit de fait les états concernés dans le sérail des grandes puissances, notamment par le truchement des diverses négociations sur la non prolifération ou le désarmement. On peut chercher à posséder l'arme nucléaire pour des motifs purement politiques sans objectifs stratégiques. Il est vrai, la distinction entre politique et stratégie est délicate. Et, pour un état sans ambition belliciste, le fait de posséder l'arme nucléaire le pousse malgré lui à entrer dans le domaine de la dissuasion par la vision que peuvent avoir de lui les autres états. Cependant, il n'y a pas actuellement en Inde, au Pakistan ou en Chine de discours ou de signes alarmants montrant une détermination inquiétante à utiliser le nucléaire. Et, il est clair qu'on ne distingue pas de signes agressifs venant de ces pays asiatiques, en tout cas de même nature que la menace perçue pendant la guerre froide en provenance de l'URSS (confirmée récemment par la saisie de 25 000 documents sur l'ex-territoire de la RDA qui montrent de manière éloquentes les mesures offensives préconisées par l'URSS en matière nucléaire). Enfin, il est fort probable que ces états nouvellement nucléaires prendront progressivement la mesure de leur responsabilité. Ils entreront probablement progressivement dans ce code de bonne conduite en cours d'établissement par les puissances occidentales. Avec le temps, l'ensemble des pays détenteurs de nucléaire devrait s'aligner sur les mêmes principes et adopter les mêmes éléments de langage.

Un paradoxe existe manifestement entre non-prolifération et dissuasion nucléaire. Le meilleur moyen d'éviter la prolifération nucléaire est de supprimer toute consistance à la dissuasion

nucléaire. Mais à l'inverse, le seul moyen de s'opposer à un état récalcitrant qui aurait développé une capacité nucléaire en secret est la puissance nucléaire. Donc, cette situation assure une pérennité à l'arme nucléaire sans lui garantir pour autant de rôle central dans le domaine stratégique. Finalement, la dissuasion nucléaire ne dissuaderait que du nucléaire. Elle dissuaderait aussi de l'emploi des armes de destruction massive, telles que le chimique ou le biologique puisque les états occidentaux se sont interdits leur emploi. Et, à cet égard, les menaces d'emploi de l'arme nucléaire par les Américains, face à une agression chimique irakienne durant la guerre du Golfe, sont particulièrement révélatrices de ce créneau d'emploi, qui pourrait n'avoir somme toute qu'un caractère opératif ou tactique.

23. Le poids de l'opinion publique.

Face à la disparition de la menace aux confins orientaux de l'Europe, l'opinion publique accepte de moins en moins la présence du nucléaire. Pourtant, la période actuelle se caractérise par une détente, qui allège en particulier les niveaux d'alerte des armements nucléaires. Aussi curieusement, c'est au moment où les risques de déclenchement accidentel sont réduits au minimum que la population reste le plus sensible aux problèmes de sécurité. Ce phénomène repose en partie sur la catastrophe de Tchernobyl qui a particulièrement marqué les esprits tandis que le démantèlement du nucléaire russe est un objet de préoccupation constante. L'opinion internationale s'inquiète par exemple à propos de la contamination de la mer de Barentz, par les sous-marins nucléaires russes, laissés à l'abandon. Et, il importe effectivement de parler d'opinion internationale tant la multiplication des réseaux de communication et d'information permet aux idées d'imprégner les esprits, en dépit des frontières. Citons aussi dans cette rubrique le retentissement de la déclaration allemande visant à influencer la position française vers une doctrine nucléaire du " non-emploi en premier ". Cette attitude de la population a une importance primordiale dans les pays démocratiques et les gouvernements ne peuvent l'ignorer. Elle ne peut cependant pas être prise totalement en considération. Car, des sondages montrent que les opinions publiques évoluent très vite en cas de menace. Un sondage Gallup montrait en 1991, à l'approche de l'offensive terrestre en Irak, que le pourcentage de ceux qui se déclaraient favorables à un emploi de la force nucléaire, pour épargner des vies humaines, était passé en un mois de 24% à 45%.

Conclusion.

En conclusion, le nouveau contexte géo-stratégique marqué par la disparition d'une menace majeure contribue à vider de son sens la dissuasion nucléaire. Celle-ci se montre inutile face aux nouveaux conflits souvent intraétatiques ou au terrorisme nucléaire dont, en plus, la probabilité d'occurrence est faible. Elle pourrait fonctionner pour s'opposer aux états proliférants mais la réalité des faits démontre le contraire. Les techniques d'observation et de renseignement permettent d'intervenir avant que soit constitué un arsenal trop considérable. Finalement, la dissuasion semble changer de nature et ne conserver qu'un rôle plutôt opératif,

où on dissuadera l'adversaire d'utiliser, dans un conflit en cours, les autres armes de destruction massive.

Enfin, la disparition d'un discours uniforme et l'existence d'un débat sur l'opportunité de conserver l'arme nucléaire remet en question de fait, la validité de la dissuasion nucléaire comme doctrine stratégique, pilier de la stabilité internationale.

* * * * *

3ème partie.

* * * * *

La construction d'un appareil juridique de plus en plus complexe, pour réduire la puissance nucléaire et éviter la prolifération semble sonner le glas de la dissuasion nucléaire. A un équilibre fondé sur la terreur, paraît se substituer une stabilité due à la négociation, à la signature ainsi qu'à la ratification de règles juridiques, concernant à la fois le désarmement (essentiellement des deux grandes puissances atomiques que sont la Russie et les Etats-Unis) et la non-prolifération. Ces deux aspects sont en effet liés. Comment dissuader le monde à renoncer à la puissance nucléaire si on continue soi-même à développer un tel domaine ?

Au fur et à mesure des années, les traités sont de plus en plus précis, pour limiter le développement du nucléaire au sein des pays dotés de l'arme, comme pour s'opposer à la prolifération des autres états. L'étude de cette évolution est particulièrement éclairante pour se rendre compte du phénomène.

31. Un mouvement continu et progressif de désarmement.

Ces traités sont, tout d'abord, les accord bilatéraux **SALT** entre l'URSS et les USA. **L'accord SALT 1** est signé en 1972. D'un caractère défensif, il vise à limiter pour une durée de 5 ans les armes stratégiques (non air/sol). **L'accord SALT 2**, signé en 1979, préconise une limitation des armes stratégiques offensives et prône une réduction de la performance des bombardiers. Ce dernier accord a comme objectif d'établir une parité entre les deux pays.

L'accord INF signé en 1987, concerne les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il s'agit d'éliminer et de ne plus fabriquer des missiles balistiques sol/sol de portée intermédiaire c'est-à-dire d'une trajectoire incluse entre 500 et 5 500 km.

Le traité ABM (anti-missiles balistiques), quant à lui, est destiné à limiter le " bouclier " antimissiles de chaque état. On est, en effet à l'époque, entré dans une " course poursuite " entre l'épée et le bouclier. Pour être certain de passer à travers le système défensif adverse on a développé un arsenal impressionnant destiné à saturer la défense adverse. La limitation des systèmes défensifs sert donc indirectement à arrêter cette progression outrancière des armes nucléaires.

Dans les années 80, s'organisent les négociations **START**. Elles débutent en 1982 et parviennent à un premier accord en 1991 avec le **traité START 1**. Celui-ci a comme objectif de diminuer les arsenaux nucléaires. Mais il est en partie contourné par une amélioration de la technique. On passe alors de l'ère du quantitatif à celle du qualificatif (cf 1ère partie). **Le traité START 2** constitue le dernier accord dans le domaine du désarmement. Mais signé en 1993, il n'est pas encore ratifié par la Douma russe. Il fixe cependant deux échéances pour réduire les arsenaux nucléaires, respectivement 2004 et 2007. Alors qu'en 1980 les USA et l'URSS possédaient à eux deux environ 70 000 têtes nucléaires, ils devraient en avoir seulement 6 500 en 2004.

32. Les traités concernant la non-prolifération.

Le traité de non prolifération, plus communément appelé **TNP**, signé pour une durée de 25 ans en 1968, constitue la base des règles juridiques sur la non prolifération. Il entre en vigueur le 5 mars 1970. Avec 186 Etats parties, c'est dans le domaine de la non-prolifération et indirectement dans celui du contrôle des armements, l'accord multilatéral le plus largement accepté.

Un des buts du traité est de limiter à cinq le nombre de pays dotés d'armes nucléaires (USA, Russie, Chine, Grande-Bretagne, France). C'est la raison pour laquelle la France ne l'a signé qu'en 1992, le considérant pendant longtemps comme discriminatoire. La Chine le signe également en 1992. Mais, les trois pays dits " du seuil " (l'Inde, le Pakistan et Israël) ainsi que le Brésil et Cuba n'adhèrent toujours pas au TNP. Cependant, ces deux derniers pays sont signataires du traité régional de dénucléarisation de Tlatelolco (Cuba ne l'a pas ratifié). Par ailleurs, le Brésil a manifesté son intention d'adhérer au TNP prochainement.

Le TNP distingue en fait deux types d'états : d'une part, les Etats Dotés d'Armes Nucléaires (EDAN) " ayant fabriqué et fait exploser une arme nucléaire ou autre dispositif nucléaire " avant le 1er janvier 1967 ; d'autre part, les Etats Non Dotés d'Armes Nucléaires (ENDAN).

Le TNP fixe les obligations suivantes : tout état doté s'engage à ne pas aider tant directement qu'indirectement un état non doté à acquérir l'arme atomique ; tout état non doté s'engage à ne pas chercher à se doter de telles armes et accepte d'être contrôlé par l'AIEA (agence internationale à l'énergie atomique, organisme chargé de faire respecter les dispositions prévues par le TNP). Certaines dispositions visent aussi à équilibrer les contraintes pesant sur les ENDAN : droit à accéder aux usages pacifiques du nucléaire et poursuite des négociations jusqu'à un désarmement général et complet sous un contrôle strict et efficace. Enfin le TNP a été prorogé en 1995 pour une durée indéterminée.

Ensuite, le **protocole d'accord " 93+2 "** vise à redonner au TNP une plus grande légitimité, en augmentant l'efficacité de l'AIEA. Car depuis la création de l'AIEA et plus spécialement depuis la ratification du traité de non-prolifération, chaque état non-doté doit conclure avec l'agence un accord de garanties. Celui-ci s'effectue sur la base d'un inventaire de matières nucléaires déclarées par l'état lui-même. Ainsi pendant 20 ans l'agence a pu contrôler l'ensemble des états signataires du traité.

Mais, le cas irakien a révélé qu'un état, ayant adhéré au TNP et conclu un accord de garanties avec l'agence, pouvait élaborer clandestinement un programme avancé d'armement nucléaire. Aussi, en 1993, une série de propositions ont été prises pour améliorer l'efficacité du système des garanties. C'est le programme " 93+2 ". Celui-ci prévoit un élargissement des pouvoirs de l'agence. Désormais, les états non dotés et signataires du TNP s'engagent à deux types d'obligations nouvelles : fournir à l'agence des renseignements sur leurs activités nucléaires (activités en recherche développement, divers sites contenant des installations et matières nucléaires...) et lui accorder des accès complémentaires. En cas de doute ou de contradiction dans les déclarations, l'agence peut exiger des informations supplémentaires et provoquer une inspection sur place. Enfin chaque état doté est invité à négocier avec l'agence des accords contraignants susceptibles de contribuer aux objectifs de la non-prolifération. La France, par exemple, envisage de fournir des informations sur ses activités de commerce et de coopération nucléaires.

33. Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.

Le dernier traité en matière de non-prolifération nucléaire est le **Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires** (ou CTBT en Anglais c'est-à-dire Comprehensive Test Ban Treaty). Il est ouvert à la signature le 24 septembre 1996 à New York et parachève en fait une longue et complexe négociation entamée pendant la guerre froide. Lancée par l'Inde en 1954, cette négociation aboutit d'abord à l'entrée en vigueur le 10 octobre 1963 du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ou traité de Moscou. De durée illimitée, ce traité prohibe les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. Il n'autorise en fait que les expérimentations souterraines.

Mais la France comme la Chine refusent de signer cet accord. Dans les années suivantes des négociations bilatérales entre les USA et l'URSS conduisent à restreindre encore les essais souterrains à des fins pacifiques. Ainsi deux traités sont signés successivement en 1974 et 1976. Il faut cependant souligner que ces traités sont peu respectés par les deux grandes

puissances. Ils ne rentrent en vigueur qu'en 1990, après conclusion d'un protocole relatif à leur vérification.

Puis, le 10 septembre 1996 le **Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires** est adopté par les Nations Unies. 158 membres l'approuvent. Trois états votent contre : l'Inde, le Bhoutan et la Libye. Cinq états s'abstiennent : Cuba, le Liban, l'Ile Maurice, la Syrie et la Tanzanie. Le traité est ouvert à la signature depuis le 24 septembre 1996 mais n'entrera en vigueur que lorsque 44 états identifiés (ceux qui membres de la conférence du désarmement en 1996 disposent d'une capacité nucléaire reconnue par l'AIEA) l'auront ratifié. A ce jour parmi les 44 états dont la signature est exigée, trois n'ont toujours pas signé : la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan. Parmi les cinq puissances nucléaires seuls la France et le Royaume-Uni ont, jusqu'à présent, ratifié ce traité.

34. Vers des dispositions juridiques plus contraignantes.

En attendant l'entrée en vigueur du traité, **l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires** (appelée OTICE en Français ou CTBTO en Anglais) est en cours de mise en place afin d'assurer l'application du traité. Son siège est situé à Vienne. Le but est de détecter au moins une explosion kilotonnique. Pour cela, il s'appuie sur un système de surveillance international reposant sur un dispositif utilisant quatre réseaux : sismique, hydro-acoustique, infrasonique et radiologique. Ce système est l'IMS (International Monitoring System) qui possède un Centre International de Données (CID) dont la vocation est de centraliser les observations des différents réseaux nationaux et d'assurer le cas échéant des inspections sur site.

La prochaine étape consiste dans l'adoption d'un **Traité d'Interdiction de la Production de Matières Fissiles à des fins explosives**. Les négociations le concernant viennent de s'ouvrir sous l'appellation de convention " **cut off** ". Le 13 juillet 1992 le Président des Etats-Unis Georges Bush a annoncé sa décision unilatérale d'arrêter la production d'uranium hautement enrichie et de plutonium à des fins explosives. Le 16 décembre 1993, l'assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 48/75 L qui recommande aux membres de négocier une convention d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins explosives.

35. Des traités régionaux.

A ces dispositions multinationales ou bilatérales s'ajoutent des traités régionaux dont l'objectif est de proscrire la présence d'armes nucléaires. Il s'agit du **traité de l'antarctique** signé en 1959 et reconduit en 1991. On peut également mentionner le **traité de Tlatelolco** signé le 14 février 1967 et entrant en vigueur le 22 avril 1968. Il prévoit de créer une zone de dénucléarisation de l'Amérique latine et des Caraïbes. Tous les états de la région l'ont ratifié sauf Cuba qui l'a signé en mars 1995. Le **traité de Rarotonga** conclu le 6 août 1985 entre en vigueur le 11 décembre 1986 créant la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Le **traité de**

Pelindaba prévoit d'effectuer la dénucléarisation du continent africain. Il est signé au Caire le 11 avril 1996 par 45 états africains. Conclu pour une durée illimitée, le traité doit entrer en vigueur quand il aura été ratifié par 28 des pays appelés à y adhérer. **Le traité de Bangkok** vise à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Il est signé le 15 décembre 1995 et entre en vigueur le 27 mars 1997. Enfin, le Kazakhstan a proposé un projet de dénucléarisation de l'Asie Centrale.

36. Des initiatives étatiques.

A ces dispositions juridiques se superposent des comités ou regroupement de puissances dont l'objectif est de lutter contre d'autres aspects de la prolifération nucléaire. C'est le cas du **comité Zangger** dont l'objet est de contrôler les biens et technologies nucléaires sensibles. Initialement, ce comité est composé de quinze états signataires du TNP, fournisseurs effectifs ou potentiels de matières ou d'équipements nucléaires. Ces états se mettent d'accord pour appliquer les dispositions prévues à l'article 3 du TNP, qui interdit " la fourniture à des états non dotés des matières brutes ou des produits fissiles spéciaux ainsi que des équipements ou des matières nécessaires à la production de matières à usage militaire ". En particulier, ils s'entendent sur la définition de ces produits et sur les procédures qui pourraient régir ces exportations. La France en est devenue membre en 1992 à la suite de son adhésion au TNP.

Mais, une des limites de ce comité est de ne pas effectuer un contrôle intégral, en particulier des matières et techniques à usage pacifique. C'est pourquoi, en 1978 se crée le "**groupe de Londres**" dont le but est de déterminer un " guide lines " plus contraignant à l'usage des fournisseurs. Il prend en compte en particulier les matières et techniques à double usage. Ce groupe aujourd'hui comprend 35 pays.

37. Efficacité des traités et systèmes de vérification.

Peut-on dire cependant que cette multitude de traités et de dispositions juridiques soit efficace. Comme le fait remarquer très justement monsieur Coutau-Bégarie dans " son traité de stratégie " (page 399) :

" ...si le traité START 2 est ratifié et entièrement exécuté, ce qui est encore loin d'être évident, il laissera à chacune des deux grandes puissances nucléaires 3 500 têtes, c'est-à-dire 1 000 de plus que n'en avaient les Etats-Unis en 1969, lors de l'ouverture des négociations SALT, ironiquement appelées négociations pour la limitation des armements stratégiques ? "

Il semble évident que la réalité politique prime l'outil juridique ou technique. Il est permis de se poser la question de la sincérité des états où chacun essaie de déstabiliser l'autre dans une grande partie de " poker menteur ". On peut à ce titre s'interroger sur la pureté d'intention des Etats-Unis ou de la France lorsque ceux-ci travaillent à se doter de matériel de simulation destiné à pallier les conséquences liées à l'interdiction des essais nucléaires. Cette foule de

textes juridiques et de techniques de vérification ne sont-elles pas finalement un masque de respectabilité que les puissances nucléaires se mettent pour rassurer les autres pays, permettant du reste de conserver un avantage permanent sur le reste du monde ?

Il est vrai aussi que les systèmes de vérification ne sont pas fiables à 100%, y compris le futur système de surveillance international destiné à repérer tout tir nucléaire. Il est en effet parfois très difficile de distinguer un tir d'un séisme. Le pourcentage d'identification est de l'ordre de 90% mais il y a de 20 000 à 30 000 séismes par an. Et ce genre de dispositif se trouve " pollué " par tout type d'explosions, comme des explosions de carrières par exemple. En outre, pour les états les plus avancés sur le plan technologique il est possible de leurrer la signature sismique d'un essai nucléaire, soit en le " cachant " derrière un incident d'ordre sismique éventuellement provoqué, soit en pratiquant des tirs découplés. Cependant, le niveau d'expertise des services de surveillance est déjà impressionnant et ne devrait faire que s'améliorer dans l'avenir. On voit mal également comment les états dotés ou non dotés pourraient continuer à agir au mépris des règles internationales qu'ils ont eux-mêmes élaborées et signées et pour le contrôle desquelles ils investissent de plus en plus de moyens financiers.

Conclusion.

Non-prolifération et dissuasion nucléaire sont deux tendances antinomiques. La réussite de la première signifie la disparition de la seconde. Il est visible que la législation en matière nucléaire se fait de jour en jour plus contraignante. Les signataires de ces traités sont de plus en plus nombreux et les systèmes de vérification plus performants. Aussi il devient difficile pour une puissance récalcitrante de s'opposer à la communauté internationale dont l'influence et le pouvoir de répression vont grandissants. Les grandes puissances elles-mêmes se trouvent " prises au piège " de leur propre politique. A leur égard, la pression des états non-nucléaires pourrait s'accroître et la limite de la technologie atteinte, ne permettant plus aux états détenteurs de l'arme de contourner les législations.

Mais cette tendance à un recul de la dissuasion nucléaire attestée par l'évolution de la technique, les contextes géostratégique et juridique correspondent-elle aux données du paysage politique ?

* * * * *

4ème partie.

* * * * *

Dans les trois chapitres précédents, on a tenté de montrer que la dissuasion nucléaire était mise en question par l'amélioration de la technique, l'évolution de la menace et l'accumulation des dispositions juridiques. Il importe désormais d'analyser le contexte politique international.

En effet, la politique constitue la source de la stratégie. Aussi apparaît-il opportun de vérifier si celle-la (la politique) justifie la préservation de doctrines sur la dissuasion nucléaire. Ou au contraire, voit-on des tendances qui confirmeraient la mort lente de la dissuasion nucléaire ?

Cette partie représente un essai d'interprétation par l'auteur. Elle pourra sembler curieuse, contestable voire par endroit légèrement iconoclaste. Elle lui est apparue intéressante.

41. La dissuasion nucléaire, doctrine stratégique fondamentale pendant la guerre froide

A l'échelle internationale, le nucléaire a eu une portée stratégique fondamentale. En effet, il a transformé le monde en un seul champ de bataille où chaque grande puissance peut atteindre n'importe qu'elle point de la planète. C'est dire que la stratégie devient globale et complexe. Mais avant tout, il serait important de définir ce que peut recouvrir aujourd'hui, dans un tel contexte, le terme de stratégie. Monsieur Coutau Bégarie dans son " traité de stratégie " définit la stratégie de la manière suivante :

La stratégie est la dialectique des intelligences, dans un milieu conflictuel, fondée sur l'utilisation ou la menace d'utilisation de moyens violents à des fins politiques.

On peut donc considérer que la dissuasion nucléaire joue le rôle de stratégie pendant la guerre froide. Certes, elle est originale car elle se caractérise par une doctrine du non-emploi. Et, son emploi sort du cadre normal des stratégies connues. Car il n'est plus question de victoire mais de mort ou de suicide. En outre, la stratégie opérationnelle perd de sa finesse au profit d'une

logique de destruction d'objectifs répertoriés. Les plans de mise en oeuvre traduisent plus la méticulosité de procédures destinées à assurer le déclenchement des armes et à détruire à coup sûr, en évitant leur mise en oeuvre accidentelle. Cependant, il s'agit bien d'une " menace d'emploi de la violence dans un milieu conflictuel ". Et, les théoriciens de la guerre nucléaire développent des doctrines d'emploi intellectuellement très complexes et parfaitement cohérentes et efficaces.

42. Des stratégies du nucléaires.

La guerre froide suscite de véritables stratégies du nucléaire. L'Américain Albert Wohlstetter publie en 1959 un article retentissant sur le " délicat équilibre de la terreur " indiquant que pour dissuader, il faut être capable de frapper en second. Pour cela, il est nécessaire d'observer l'autre en permanence. La même année, à Harvard, Thomas Schelling attire l'attention du public par son livre " la stratégie des conflits ". Il analyse la menace comme une violence latente (par opposition à la violence effective). Pour lui, la stratégie nucléaire ne peut plus être pensée comme un agencement de moyens visant la victoire mais comme un art de la cercition dans le cadre d'une véritable " diplomatie de la violence ". En 1960, Hermann Kahn publie deux livres à l'origine du concept de " riposte graduée " : " sur la guerre thermonucléaire " et " pensant l'impensable ". Il étudie la conduite d'une guerre thermonucléaire et envisage les possibilités d'atténuer ses conséquences.

L'école française s'est montrée également très prolifique. Le général Beaufre (1902-1975) se fait remarquer en 1964 par son livre " dissuasion et stratégie ", dans lequel il pense la dissuasion française au sein de l'alliance atlantique. Pour lui, le facteur essentiel de la dissuasion c'est l'incertitude. Par conséquent, la position française trouve, à côté de l'alliance, sa légitimité dans un rôle de multiplicateur de force. Le général Beaufre est à l'origine du concept de stratégie totale, concept qu'il considère comme nécessaire, pour traiter de la guerre totale. Selon lui la stratégie totale est :

chargée de concevoir la conduite de la guerre totale. Son rôle est de définir la mission propre et la combinaison des diverses stratégies générales, politique, économique, diplomatique et militaire.

Autrement dit, cela revient à ne plus considérer la guerre comme le moyen de régler les conflits, puisque l'objectif réside justement dans la nécessaire aptitude à ne pas monter jusqu'aux extrêmes. Le général Poirier (né en 1918) élargit encore cette vision des choses en prônant une stratégie intégrale soit :

les résultats des trois stratégies économique, culturelle et militaire... dans une unité de pensée et d'action qui combine et leurs buts et leurs voies-et-moyens.

Enfin, le général Gallois (né en 1911), dans son livre " stratégie de l'âge nucléaire " publié en 1960, développe deux notions : la " dissuasion proportionnée " et le " pouvoir égalisateur de l'atome ".

On le voit ces différents auteurs français ou anglo-saxons mènent une réflexion sensée et profonde.

43. Lorsque l'excès de puissance discrédite la dissuasion nucléaire.

Mais la course aux armements enlève à la pertinence de ces conceptions une certaine crédibilité. La dissuasion nucléaire semble être depuis quelques années déjà sortie du champ de la stratégie, pour devenir une arme strictement politique. Les états recherchent, entre 1970 et 1990, exclusivement la puissance en dépit bien souvent du moindre sens stratégique voire du simple bon sens. Trop de puissance ruine toute probabilité d'emploi, le risque étant une escalade apocalyptique dont il apparaît évident que tout gouvernement sensé s'attachera à éviter par tous les moyens. Cette quasi certitude du non-emploi discrédite réellement la dissuasion. En fait, l'arme atomique plus qu'un outil stratégique devient progressivement un symbole de puissance. Comme l'écrit justement monsieur Coutau-Bégarie :

Lorsque l'Union Soviétique est devenue une puissance nucléaire, les Etats-Unis ont réagi en renforçant leur propre arsenal. Il en a résulté une course aux armements stratégiques à finalité politique clairement affichée. Aucun des deux ne voulait être dépassé par l'autre en termes de nombre de têtes...avec l'ouverture des négociations SALT...Cet abandon du dogme de la supériorité a été difficilement accepté : le discours officiel américain a refusé de parler de parité...

C'est ainsi que les plans nucléaires américains, au temps des représailles massives retiennent jusqu'à 60 000 objectifs en Union Soviétique. L'absurdité dû à l'excès et l'outrance de telles planifications est difficilement compréhensible. Il est évident qu'il affecte directement la dissuasion nucléaire dans sa probabilité d'emploi. La dissuasion pour être cohérente doit être, semble-t-il, fondée sur des moyens proportionnés aux fins stratégiques et politiques. Tout excès dans un sens ou un autre paraît de nature à la vider de sa signification. D'une telle affirmation on pourrait cependant conclure que finalement la dissuasion n'est plus forte qu'aujourd'hui puisque se multiplient les initiatives pour diminuer les arsenaux nucléaires. Mais il importe également de la replacer (la dissuasion nucléaire) dans la perspective de la politique internationale actuelle.

44. Faiblesse de la menace, vague des doctrines et manque de volonté politique.

Car aujourd'hui plusieurs difficultés se posent. Tout d'abord, le contexte international voit les conflits majeurs susceptibles de requérir l'emploi de la force nucléaire s'estomper (cf 2ème partie). La menace majeure ayant disparue, la dissuasion nucléaire ne fonctionne plus de manière actuelle. Elle ne peut subsister que comme une hypothèse d'école. Cela ne veut pas dire naturellement qu'il faut abandonner l'arme nucléaire mais à l'évidence l'équilibre international actuel ne repose plus fondamentalement sur la dissuasion nucléaire. Tout au plus, celle-ci peut être considérée comme une assurance face à un avenir incertain.

Cette réalité apparaît d'autant plus nettement que se développent des concepts nouveaux de la dissuasion nucléaire. Selon eux, il faut éviter de figer une doctrine pour éviter qu'elle ne se révèle inadaptée face aux circonstances. La situation internationale étant très changeante, il est préférable de ne retenir que le concept de " l'incertitude ".

Deux dangers guettent cependant les états tenants de cette optique. D'une part, les conséquences pourraient en être une orientation vers une stratégie d'action irrationnelle. Une stratégie fondée sur l'incertitude revient à ne pas avoir de doctrine bien précise. Cela veut dire que l'arme nucléaire rejoint le réservoir des moyens traditionnels. Face à une situation d'urgence, tel gouvernement, affolé, non préparé au " jeu dissuasif " peut céder à la panique et décider de l'emploi de l'arme atomique de manière non raisonnée, déclenchant une montée aux extrêmes. D'autre part, le risque inverse pourrait être de ne plus être capable de prendre des décisions aussi graves que l'ouverture du feu nucléaire. L'absence d'une doctrine d'emploi très stricte laisse plus de place à l'homme. Lorsque le cycle décisionnel est bien encadré par des textes précis, la décision a plus de chance d'être prise. Au contraire, le vague doctrinal laisse la place possible aux tergiversations, aux hésitations et à l'improvisation. Cette tendance est à souligner d'autant que la participation des puissances nucléaires aux différentes négociations sur la non-prolifération peut laisser supposer un relâchement de leur volonté à déclencher le feu nucléaire.

Il importe en fait, dans la stratégie déclaratoire qui fonde la dissuasion nucléaire, qu'un équilibre existe entre la désignation d'objectifs vitaux (de manière à assurer un minimum de crédibilité) et entre la conservation d'un certain flou, base de l'incertitude (pour éviter de déterminer avec précision un seuil nucléaire et encourager éventuellement un agresseur à agir en-deçà des objectifs vitaux).

Enfin, la volonté des hommes politiques se caractérise bien souvent par sa faiblesse. Que faut-il penser de la confiance du chancelier Kohl faite au président Giscard d'Estaing, en pleine guerre froide :

A la minute même où un engin atomique frappera le sol de l'Allemagne, nos forces hisseront le drapeau blanc. A la minute même ! Quelles que soient nos obligations, nous arrêterons le combat.

Or la dissuasion pour qu'elle puisse fonctionner doit satisfaire plusieurs critères dont l'un des plus importants consiste dans sa crédibilité. Celle-ci repose sur la détermination du pouvoir politique à l'utiliser ou au moins sur son aptitude à convaincre l'adversaire que la décision sera prise quoi qu'il arrive.

45. Place du politique dans la dissuasion nucléaire.

En effet, la dimension politique de la dissuasion nucléaire est primordiale. Quels que soient les discours des médias, les développements intellectuels des experts ou les calculs des états-majors, l'emploi du nucléaire sera toujours décidé par les hommes politiques et régi en fonction des données strictement politiques.

De plus, il apparaît clairement que l'arme atomique est un élément essentiellement national. Il semble totalement illusoire de concevoir une dissuasion " à plusieurs ". La notion de dissuasion élargie paraît dénuée de fondement. La position française, pendant la guerre froide, symbolisée par les méfiances justifiées du général de Gaulle à l'égard du parapluie américain, en constitue une illustration parfaite. Quelle que soit la solidité d'une alliance on ne peut reprocher à un pays de ne pas aider son allié dès l'instant que son intervention pourrait lui causer un dommage mortel. Du reste, la confiance du chancelier Kohl (cf paragraphe précédent) indique que l'exemple français n'est pas une exception. De même, une dissuasion élargie ou concertée dans le cadre de l'Europe ne semble guère crédible. On imagine la difficulté pour de nombreux états à s'entendre sur un sujet aussi grave. Et, on pressent la complication des procédures de mise en oeuvre, résultat d'un compromis dont on peut par avance mettre en doute l'efficacité. Enfin, l'idée de découpler décision d'emploi et moyens d'action ne résout pas la question de la responsabilité. C'est la propriété qui détermine la responsabilité. Le fait de détenir de manière collective un arsenal nucléaire engage de fait chaque état dès l'instant qu'un seul utilise ce potentiel.

Les bases de la réflexion dans le domaine politique étant posée, il est opportun de replacer la dissuasion nucléaire dans le cadre de la construction du futur " ordre mondial ".

46. Dissuasion nucléaire et mondialisation.

A cet égard, il convient de rappeler la réalité du processus de mondialisation quel que soit ce qu'on en pense par ailleurs. Certains se plaisent à le nier en opposant à une réalité politique un fait arithmétique : depuis le début du siècle on ne fait que constater la multiplication des états-nations. Ce mouvement fait écho à un effondrement successif des empires : les empires centraux, l'empire ottoman, les empires coloniaux et l'empire soviétique. Ces mêmes analystes en voyant s'effondrer les empires et naître les nations en concluent à une pérennité de l'entité nationale.

Pourtant cette vision confine plus à la rhétorique qu'à l'argument probant. Que dirions-nous en effet d'un penseur qui aurait crié à la fin des empires en prenant l'exemple de l'effondrement de l'empire romain...? En outre, la fragmentation du monde en de multiples états dont certains sont minuscules, ne signifie nullement que la notion de l'état-nation se renforce. Car un état-nation n'est pas seulement une réalité géographique, il doit aussi posséder tous les atouts économiques, diplomatiques, militaires et politiques d'une puissance autonome. Et, justement on constate tout le contraire. L'augmentation numérique des états-nations s'accompagne en même temps d'une perte de puissance et d'autorité de ces mêmes états. Et c'est aussi le cas en Europe occidentale où les structures étatiques montrent de jour en jour leur limite (insécurité croissante...). L'état-nation, par exemple, est concurrencé par des acteurs transnationaux de plus en plus puissants. Bill Gates possède une richesse comparable à celle d'un état (son chiffre d'affaires pourrait dans les années égaler le PNB de l'Autriche). De plus, le droit international empiète de plus en plus sur les prérogatives traditionnellement réservées aux états.

Il est clair qu'un nouvel ordre mondial est en train de voir le jour. L'ambiguïté, cependant, réside dans le fait qu'il n'entend pas dans un premier temps en tout cas, faire disparaître les

entités régionales et politiques. Il s'agit plutôt de donner une nouvelle hiérarchie au monde où un organisme international (l'ONU par exemple) s'appuierait, pour imposer sa politique, sur des entités géographiquement et progressivement plus réduite (du mondial jusqu'au local).

47. Le rôle central des Etats-Unis.

Dans ce cadre le rôle des Etats Unis constitue l'élément central. L'accélération de la technique et son lien de plus en plus évident avec l'économie accentue le fossé entre les grandes puissances et les autres pays. Ce décalage existe également entre grandes puissances. Les Etats-Unis dominent aujourd'hui sans conteste les autres grandes puissances. L'OTAN peut à juste titre être considéré comme une insertion des Etats-Unis dans la sécurité européenne. Plus encore, le commandement suprême de cet organisme (le SACEUR : Supreme Allied Commander in Europe) continue à se voir doter de prérogatives du temps de guerre, ce qui explique peut-être que certains se plaisent à le nommer "le Tsar de la défense européenne". Cette "concentration de la puissance" tend à montrer que ce nouvel ordre mondial correspond dans un premier temps au moins à l'avènement d'un nouvel empire : l'empire américain.

On serait effectivement arrivé "à la fin de l'histoire" comme le prétend Fukuyama, avec le triomphe de l'idéal démocratique et sa propagation à travers le monde. Dans une telle perspective l'arme nucléaire non américaine ne peut avoir qu'un rôle de perturbateur. Dans le cas de la France et de la Grande Bretagne, elle perd toute signification dès l'instant qu'on considère comme réel le processus de mondialisation engagé sous l'obédience de la politique américaine. Car face à cette réalité politique, ces deux états ne sont pas engagés dans une logique conflictuelle avec le super-grand mais plutôt dans la recherche d'une position la plus valorisante possible. Dans une telle optique, la possession de l'arme atomique se justifie pour acquérir un avantage strictement politique, en dehors de toute volonté de l'employer.

Concernant la Russie la conclusion est plus difficile. Certains brandissent encore la possibilité d'un retour de la menace russe communiste. On ne peut certes pas écarter de telles hypothèses. Cependant elles paraissent peu cohérentes. Et curieusement cette idéologie libérale à tendance mondialiste présente plus que des similitudes avec les thèses de Lénine, contenues dans "l'Etat et la révolution". Lénine pensait que l'avènement d'une société communiste ne pouvait survenir que par étapes. Il fallait passer tout d'abord par une phase de dictature du prolétariat assurée par son avant garde, le parti communiste. Cette dictature du prolétariat devait conduire à un dépérissement de l'état, par une disparition progressive de l'antagonisme d'état. Cette situation était nécessaire pour pouvoir accéder à la phase supérieure de la société où "chacun donnera selon ses capacités et recevra selon son besoin". Ce résultat ne dépendait pas de la volonté des communistes mais de la "dialectique matérialiste de l'histoire". Ainsi on ne peut qu'être frappé par l'étrange ressemblance entre, d'une part la recherche actuelle d'une "société après travail" en Europe occidentale et, d'autre part entre l'objectif final indiqué par la théorie révolutionnaire de Wladimir Iliitch Oulianov. La société mondialiste marque certes la prédominance d'une puissance (les Etats-Unis) sur le reste du monde. Mais plus que cela, elle stigmatise à la fois le triomphe du modèle social-démocrate des états libéraux ainsi que l'aboutissement à son terme du

processus communiste révolutionnaire. L'empire américain ne représente-t-il pas la dernière étape qu'il convient de dépasser, au profit du pouvoir d'entités multinationales ?

Par conséquent, la Russie n'aurait aucun intérêt idéologique à tuer dans l'oeuf cette construction du nouveau monde, en déclenchant une guerre nucléaire. Son objectif paraîtrait plutôt de rattraper la puissance américaine dans les domaines économique et technologique pour occuper une place honorable dans cette future société mondiale. La dissuasion nucléaire dans ce cadre n'a plus grande signification. La possession et la maîtrise de l'arme atomique ne constitue plus qu'un révélateur de puissance et sort totalement du domaine stratégique pour ne conserver qu'une dimension politique.

Le cas de la Chine est similaire. Doit-on craindre la montée d'un expansionnisme chinois avec en prolongement le risque d'un conflit nucléaire mondial ? On pourrait faire de longs développements géopolitiques contradictoires sur la question. Mais il peut paraître plus intéressant de replacer l'évolution de la politique chinoise dans la perspective de la dialectique marxiste. De même que la bourgeoisie (la thèse) a enfanté dialectiquement sa contradiction ou antithèse (le prolétariat), de même le prolétariat, à son tour devenu classe répressive, est en train d'enfanter dialectiquement la négation de la négation, à savoir la synthèse. Celle-ci couronne le processus dialectique : la société sans classes. Cette société sans antagonismes sociaux signifie aussi qu'elle est sans pouvoir politique, c'est-à-dire sans état puisque l'état n'est, dans la doctrine marxiste, que la traduction des antagonismes de classes. Comme la Russie, la Chine n'aurait pas d'intérêt idéologique à s'opposer à la tendance actuelle de mondialisation.

48. Mais que faut-il penser des états proliférants ?

Concernant ces états il faut distinguer les états dits du seuil qui sont en fait des pays dotés de l'arme mais non reconnus par le TNP : l'Inde, le Pakistan et Israël. Ces pays sont sans nul doute détenteur de l'arme atomique.

L'Inde a commencé à développer un programme nucléaire dans les années 1950. Son premier essai nucléaire a eu lieu en 1974. Aujourd'hui l'Inde a les connaissances et les moyens pour constituer un arsenal d'une cinquantaine d'armes. L'Inde possède désormais une large gamme de réacteurs de recherche et trois installations de retraitement opérationnelles dont une partie seulement est sous le contrôle de l'AIEA. Les récents essais en mai 1998 témoignent de sa capacité à maîtriser le fonctionnement d'une arme thermonucléaire. Les motivations qui la poussent à poursuivre de tels programme sont probablement double. D'une part, l'Inde entend être reconnu sur la scène internationale comme une grande puissance et souhaite être intégrée par exemple au conseil de sécurité des Nations Unies, dans la perspective d'une participation à la gestion du futur " ordre mondial ". D'autre part, ce programme répond aussi peut-être à une politique d'ordre régional pour faire face à la Chine. Cependant son arsenal reste somme toute limité. Face à une intervention américaine dans la région, il est difficile d'imaginer qu'on puisse être entraîné dans une escalade d'ordre nucléaire à l'échelle internationale.

Le Pakistan a mis en place un programme autonome visant à mettre au point un armement nucléaire dissuasif depuis les années 70. Il a mis en place un réseau d'acquisition de matériels

et de matériaux nucléaires sensibles. Les essais de mai 1998 montrent que son programme de constitution d'un armement nucléaire a réussi. En outre, il développe un programme nouveau en coopération avec la Chine en dehors de tout contrôle de l'AIEA. La possession de l'arme constitue une réponse au programme indien. On a donc tout loisir de croire que lorsque l'Inde décidera de se plier aux règles internationales, le Pakistan abandonnera son programme.

Israël a lancé dès les années 50 un programme nucléaire militaire. Elle a bénéficié pour la conduite de ce programme de l'aide des Américains et de la France, même si aujourd'hui elle est quasiment indépendante sur ce point. Elle disposerait d'une dizaine d'armes dont l'utilisation n'aurait d'autre finalité que sa survie face au monde arabe. Mais la disparition de l'aide de Moscou aux pays arabes pourrait remettre en cause le développement d'un tel programme.

A ces grandes puissances proliférantes s'ajoutent de nombreux états dont l'objectif est de se doter de l'arme nucléaire. On pourrait citer : en premier l'Irak dont l'exemple suffit à relativiser la menace de réussite d'une telle entreprise compte tenu de la vigilance et de la détermination des Etats-Unis à s'y opposer. Il faut aussi mentionner l'Iran, l'Algérie, la Corée du Nord mais aussi Taïwan, la Corée du Sud, le Japon, l'Egypte, l'Arabie Saoudite. Cependant la prééminence technique, économique et militaire des Etats-Unis est telle que l'avenir de ces possibilités paraît peu important. En outre, les systèmes de surveillance et de détection sont d'années en années plus efficaces et les dispositions juridiques internationales plus contraignantes et plus largement acceptées par les états.

* * * * *

CONCLUSION.

* * * * *

De ces quelques arguments, on pourrait conclure à l'éviction progressive mais certaine de la dissuasion nucléaire et finalement de l'arme atomique elle-même. En effet, cette puissance de

destruction formidable conforte les identités nationales, des états qui la possèdent ou qui la recherchent, et entretient les antagonismes d'état.

Par conséquent, la construction d'une " société monde " se heurtera obligatoirement au fait nucléaire, en essayant de le réduire. Mais le processus de dénucléarisation risque d'être une opération à long terme. Et il n'est pas interdit de penser qu'elle puisse connaître de nombreux avatars, où le nucléaire se trouvera soudainement hissé au premier plan de l'actualité internationale. Il suffit pour que de telles hypothèses aient lieu qu'un état nucléaire refuse de se plier aux vues de la " communauté internationale ".

On voit mal cependant comment la puissance américaine, qui règne sans partage, pourrait se laisser déborder par les événements et se révéler incapable de désamorcer un tel scénario. A l'appui des Etats-Unis, s'ajoute de surcroît l'ensemble des règles internationales qui reçoivent, chaque jour un peu plus, le consensus d'un nombre toujours plus grand d'états. Le 21ème siècle pourrait voir ainsi triompher la diplomatie et la négociation, comme principale voie de résolution des crises, marginalisant la guerre et partant la dissuasion nucléaire. Car le maintien d'une puissance unique sans ennemi (la puissance américaine) n'aurait guère de sens.

Enfin le complexe militaro-industriel, qui pourrait entretenir par intérêt un arsenal nucléaire conséquent, semble s'orienter aujourd'hui sur la recherche et le développement de techniques destinées à contrôler le processus de dénucléarisation.

Tout paraît converger pour provoquer la mort lente du nucléaire.

* * * * *